

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

21-04-053

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Monsieur Charles Pouvreau de son mandat de conseiller municipal en date du 22 février 2021,

Considérant que Monsieur Charles Pouvreau était membre titulaire de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Charles Pouvreau au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte que Monsieur Christophe Dardenne remplace Monsieur Charles Pouveau en tant que délégué titulaire au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

